

Compte-rendu de la conférence « Covid » du 31 janvier 2022

Le 2 février : une date qui n'a pas de sens

État des lieux de la direction au lundi 31 janvier 2022

Les données de l'enquête COVID du jour :

- 52 cas supplémentaires de COVID la semaine dernière
- Nombre d'agents en ASA pour isolement à date = 1, ASA pour vulnérabilité à date = 2

ASA COVID pour d'autres motifs (classe fermée, ...) à date = 1

Autres données, sous réserve des validations Sirhius en cours:

- près de 450 télétravailleurs vendredi, (moins que la semaine précédente: >500) sur la semaine dernière, un peu moins de 900 agents ont télé-travaillé au moins 1 jour dans la semaine (945 la semaine précédente), soit la moitié des agents affectés dans notre département.

- cas COVID en cours: 57 au 31/01,

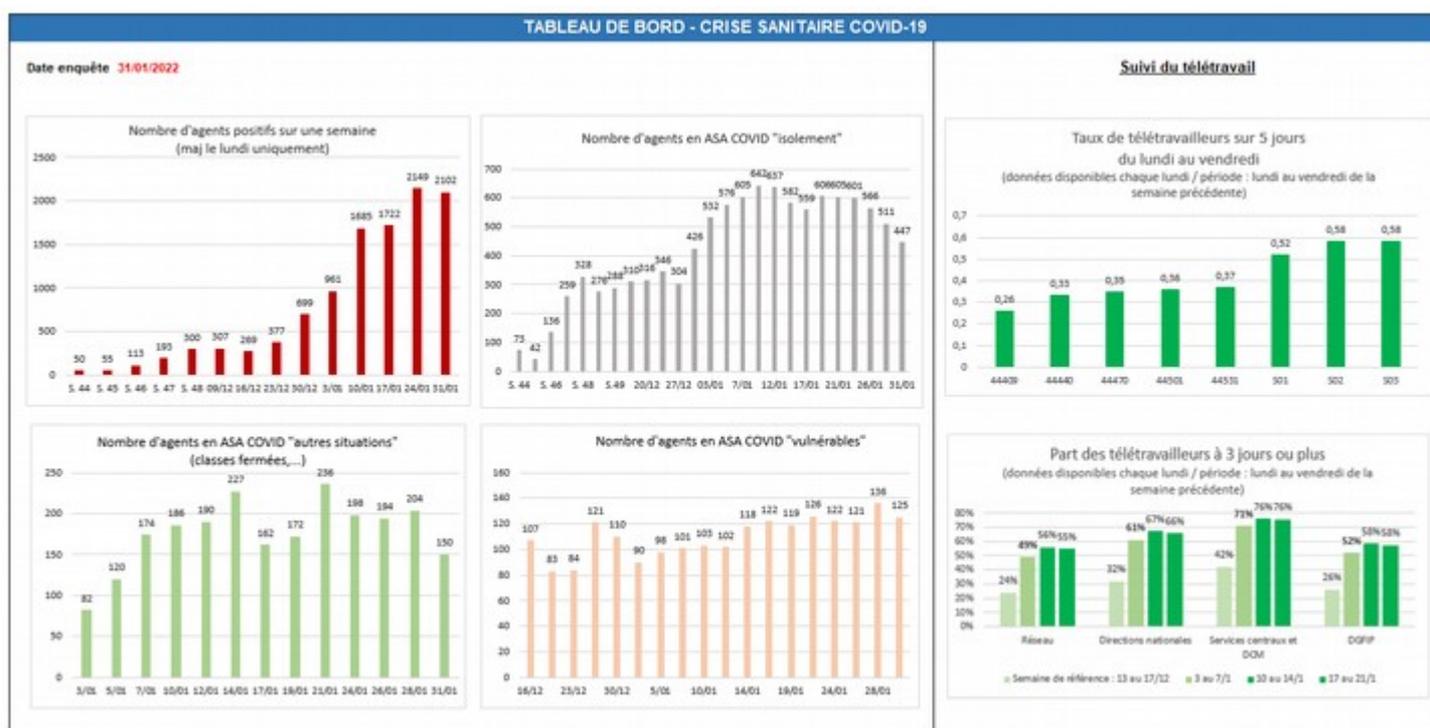
320 cas en cumulé depuis le 16/03/2020

- arrêt de maladie: 61 (88 à la même date en 2021)

- Cluster au SIE Rangueil, plusieurs cas au SIP de Colomiers



État des lieux de la DGFIP au lundi 31 janvier 2022



Compte-rendu de l'audioconférence direction/OS du 31 janvier 2022

Dans le cadre des relations régulières OS/Direction le DRFiP nous avait conviés à une audioconférence ce lundi avec, notamment, la situation Covid qui est en première page et l'échéance du 2 février fixée par le gouvernement. Pour mémoire et pour résumer ce qui concerne le travail cette date marque la fin du télétravail obligatoire pour en passer à un télétravail « fortement recommandé ».

Le 2 février : une date qui n'a pas de sens pour la santé, le travail et son organisation.

Solidaires Finances Publiques 31 a fait part de son étonnement sur cette date à double titre. Elle se situe en milieu de semaine, ce qui n'a pas de sens pour l'organisation du travail. Elle n'en a pas plus en matière de santé alors que nous n'avons jamais eu autant de cas depuis le début de la pandémie, fussent-ils moins graves.

En clair, nous ne sommes pas dupes de la manœuvre électorale liée à ces annonces et nous avons, pour notre part, trois objectifs : en premier lieu que la santé des personnels soit assurée, ensuite que le temps soit pris pour réorganiser le travail en concertation avec les agent-es, enfin que l'administration ne saisisse pas l'occasion du télétravail exceptionnel pour faire des bascules sur le télétravail normé sans le temps de la réflexion pour les personnels et celui du débat nécessaire sur l'organisation du travail dans les services, en reprise, mais aussi dans la durée. Cela passe notamment par la tenue des réunions proposées par *Solidaires Finances Publiques 31* et la CGT en 2021 lors du CTL sur le télétravail.

Exemple du risque de désorganisation : l'accueil du public. Le directeur du pôle fiscal nous dit qu'il s'orienterait vers une reprise de la réception en flux mercredi matin soit... le 2 février. Mais ce serait sans rapport avec la date fixée par le gouvernement !!! *Solidaires Finances Publiques 31* a répété que ça n'avait pas de sens d'abord parce que la Haute-Garonne est dans un pic de contamination et que l'accueil est un « haut lieu » de risque de transmission, ensuite parce que pour un seul jour de réception (le jeudi) il valait mieux prendre le temps et sécuriser la santé et l'organisation du travail. Cela implique là aussi le temps de l'échange et à minima une organisation qui démarre sur une semaine complète.

Le DRFiP, après ces échanges, indique que sa philosophie n'est pas de baisser la garde par rapport à la santé et que le 2 février ne peut pas marquer la fin soudaine d'un cycle. En attendant d'y voir plus clair, il considère qu'il faut maintenir un haut niveau de télétravail et avoir la plus grande transparence vis à vis des agent-es. Sur l'accueil il convient de ne pas changer en milieu de semaine et qu'il faut s'adapter au contexte et donc que le maintien de la situation actuelle peut se prolonger au moins jusqu'à mi-février. C'est le sens du message qu'il adressera aux chefs de services et, à notre demande insistante, à l'ensemble des personnels de la DRFiP 31 dans les prochains jours.

Le 2 février et le télétravail d'exceptionnel à pérenne : là aussi prendre le temps.

Le DRFiP, indique que la fin, au 2 février, du télétravail exceptionnel doit conduire les chefs de service à proposer la bascule des personnels concernés en télétravail pérenne, Sirhius imposant cette modalité.

Solidaires Finances Publiques 31 réagit en indiquant qu'il n'était pas possible d'avoir un tel basculement. Parce que le télétravail pérenne implique un conventionnement dans la durée et que cela nécessite : pour les personnels un temps de réflexion et pour les services, nous y revenons, des échanges sur l'organisation du travail. Des solutions d'attente doivent être mises en place parce qu'il est hors de question qu'un applicatif impose aux personnels leur mode de travail et de vie.

Le DRFiP en convient là-aussi et la RH précise que des modalités existent dans Sirhius pour moduler dans le temps le passage en télétravail pérenne, ainsi que le nombre de jours concernés par exemple. Là aussi le DRFiP indique qu'il communiquera aux chefs de services et aux personnels les modes de transition disponibles pour laisser à toutes et tous le temps de la réflexion avant de basculer plus durablement, s'ils en font le choix, dans un système pérenne.

Le Pass vaccinal et ses conséquences sur les personnels du CHU

Le DRFiP, indique que mi-février la question peut se poser de l'obligation faite aux personnels du CHU. Des échanges sont d'ores et déjà en cours et à priori il n'y aurait pas de problèmes mais la situation est examinée au plus près. Ceci dans le respect du secret médical et donc en concertation avec les médecins du travail notamment.

Solidaires Finances Publiques 31 n'est pas revenu sur le fond de cette mesure, ce n'était pas le lieu, mais a rappelé au DRFiP que ce qui lui était demandé, si le cas se présentait, était de ne pas déroger aux règles de mutation comme il l'avait fait en 2021 pour les personnels non vaccinés. Il existe d'autres solutions que nous avons proposées comme le télétravail ou le travail à distance dans un lieu non couvert par l'obligation qui n'étaient pas injustes pour les autres agent-es.

Sur demande du ministère, un centre vaccinal temporaire sera installé rue des lois.

Le DRFiP nous a informés qu'un centre vaccinal temporaire serait installé à la direction à une date qui reste à fixer et pouvant accueillir sur un jour environ 150 agent-es de tout le ministère. Curieux tout de même à ce stade de l'épidémie...